

Congé d'été

sent à l'idée de rentrer chez eux. Cependant, il existe de nombreuses questions urgentes que le Parlement pourrait étudier, si seulement le gouvernement décidait de s'en occuper.

J'ai écouté très attentivement les discours du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) qui a entamé le débat cet après-midi sur cette motion d'ajournement. J'ai remarqué qu'il faisait allusion à de nombreux...

Une voix: N'oubliez pas que c'est votre dernier jour!

M. Mayer: Certains députés d'en face commencent à s'exciter alors que je viens tout juste de prendre la parole. Dans le discours qu'a prononcé le ministre de la Consommation et des Corporations en ouvrant ce débat, j'ai relevé quelques phrases sur lesquelles je voudrais revenir. Le ministre a déclaré qu'une majorité démocratiquement élue devrait pouvoir gouverner. Voilà une belle lapalissade, car c'est l'essence même de la démocratie parlementaire: une majorité élue démocratiquement doit pouvoir gouverner. Il sous-entend que l'opposition ne devrait pas s'opposer au gouvernement, qu'elle devrait simplement laisser le gouvernement l'écraser sans broncher.

Or l'un des aspects les plus importants de n'importe quel régime démocratique, c'est la façon dont la minorité est traitée après l'arrivée au pouvoir de la majorité. Dans certains pays, on décapite les gens et dans d'autres on fait l'impossible pour réduire l'opposition au silence. Certains pays ne connaissent pas la clôture. Comme le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) l'a fait remarquer cet après-midi, on se sert de la clôture comme d'une menace—pour mettre fin au débat et nous empêcher de nous exprimer dans cette institution—comme on se sert de la vraie guillotine dans certains pays qui n'ont pas la chance d'avoir des principes démocratiques aussi bien ancrés que nous.

Le ministre a également évoqué de prétendus abus de la procédure parlementaire. Ce faisant, j'estime qu'il a insulté la présidence, puisque celle-ci est là pour veiller à la bonne application du Règlement au nom de tous les députés. Quand un ministre de la Couronne prétend que la procédure parlementaire est bafouée, je crois qu'il insulte gravement la présidence. L'opposition s'est toujours conformée scrupuleusement aux règles et aux usages de la Chambre. La présidence a eu l'occasion de s'en rendre compte, et je pense que les événements auxquels nous avons assisté hier soir à 8 heures le confirment.

Si quelqu'un a abusé de la procédure parlementaire, je pense que c'est bien le parti au pouvoir lors de sa tentative avortée d'hier soir. Selon moi, le ministre a commis une grave erreur de jugement en portant cette accusation cet après-midi. Il a aussi déclaré que dans le régime britannique, en principe, la deuxième lecture des bills est le moment où ils sont approuvés et il a ajouté que tous ceux qui connaissent un tant soit peu le régime britannique savent que l'étape de la deuxième lecture dure une seule journée. Nous serions enchantés de pouvoir donner notre approbation à l'étape de la deuxième lecture en un jour s'il s'agissait de bills simples. Par contre, les projets de loi que nous avons dû étudier sont des bills omnibus qui comportent bien des articles et portent sur de nombreux sujets. Par exemple, le bill C-57 qui n'a pas encore été adopté renferme 123 articles et compte 122 pages. Je me demande bien comment le ministre peut s'attendre à ce que l'on adopte un tel projet de loi en une seule journée. Cela va totalement à l'encontre de mon sens du fair play. Je n'arrive vraiment pas à

le comprendre. Ce ne serait pas sérieux du tout de la part de l'opposition de permettre au gouvernement de faire adopter un projet de loi de cette importance en un seul jour.

● (2010)

La loi sur les banques, le bill C-6, compte 468 pages. Il ressemble à un annuaire téléphonique. Nous ne l'avons évidemment pas adopté en un jour. Les membres du comité de l'Agriculture et le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Ostiguy) se souviennent sans doute que nous avons adopté le bill C-46 à l'étape de la deuxième lecture en un jour. C'était un bill tout simple, ce qui a permis à l'opposition de faciliter son adoption sans allonger le débat. Voilà ce qui se passe quand on a affaire à des bills pas trop compliqués.

Si le ministre voulait être juste et cesser de débiter des sottises, il se rendrait compte que certains reproches qu'il adresse à l'opposition ne se justifient pas. Le bill C-46 est important pour les éleveurs de bétail canadiens et nous essayons de faire adopter depuis quatre ou cinq ans une mesure analogue. On risque toutefois de ne pas adopter ce bill en troisième lecture si la Chambre s'ajourne jusqu'au 15 octobre et si on entame la trente-deuxième législature. Il faudrait alors tout recommencer à zéro. Pourtant, nous avons adopté ce projet de loi en deuxième lecture en un jour, mais il a fallu forcer un peu la main au président du Conseil privé (M. Pinard) pour qu'il le fasse inscrire au *Feuilleton*. Durant les quatre premiers mois de l'année, rien n'a été renvoyé au comité de l'Agriculture. Nous aurions souhaité vivement qu'on nous renvoie le bill C-46 et si le gouvernement l'avait vraiment voulu ou s'il s'était organisé en conséquence, le bill serait devenu une loi.

Le ministre a dit par ailleurs que l'on empiète sur les privilèges des députés, qu'on les foule aux pieds. Je crois que nous avons vu cette érosion se produire dans cette motion de clôture sans précédent que le gouvernement a imposée pour faire adopter la motion d'ajournement.

Nous pourrions nous occuper de beaucoup de questions, monsieur l'Orateur, notamment des taux d'intérêt, si nous restions. Beaucoup de Canadiens voient le problème des taux d'intérêt comme une bombe à retardement. Plus nous tardons à en envisager les effets sur les chefs de petites entreprises, sur les chefs de famille, sur les familles, sur ceux qui ont des paiements hypothécaires à faire, plus nous nous créons des ennuis.

Je voudrais faire consigner certains chiffres qui ont trait à l'élevage bovin. Le prix moyen d'une livre de bœuf à la consommation est de \$2.75, dont environ 70c. représentent des frais d'intérêt. Je parle de la viande pour deux raisons. Premièrement, c'est l'un des principaux éléments du régime alimentaire de la plupart des Canadiens et deuxièmement, c'est un produit que je connais bien et sur lequel je peux obtenir des chiffres. Je soupçonne que la situation est la même pour d'autres produits alimentaires. Ces chiffres donnent à réfléchir, monsieur l'Orateur.

Le gouvernement nous a souvent accusés de nous opposer simplement sans rien proposer. Les députés des deux partis d'opposition ont cependant fait de nombreuses propositions, monsieur l'Orateur. Ces propositions ne cassent peut-être rien, mais ce sont des propositions sensées sur la façon de contenir les taux d'intérêt, mais le gouvernement a décidé de ne pas les retenir.